

0908173801

DATE DEPOT :	2009-09-24
NUMERO DE DEPOT :	81738
N° GESTION :	2004B21914
N° SIREN :	479894750
DENOMINATION :	EFE
ADRESSE :	35 r du Louvre 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2009/06/15
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

EFE

SA au capital de 14 124 000 €
Siège social : 50 bis avenue de la Grande Armée - 75017 Paris
RCS Paris B : 479 894 750

Ou B 91914

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
24 SEP. 2009

PG

CA

N° DE DÉPOT 61738

L'an deux mil neuf,
le 15 juin à 14 heures,

Les actionnaires de E.F.E, Société Anonyme au Capital de 14 124 000 euros, dont le siège social est à PARIS - 50 bis avenue de la Grande Armée, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège de la société, sur la convocation qui leur a été faite par lettre recommandée adressée à chacun d'eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Madame Marie DUCASTEL préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate qu'est présent l'actionnaire unique :
- La S.A GAI, représentée par son Président Monsieur Patrice BOUGON
domiciliée au 50 bis avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS
propriétaire des 200 000 parts composant l'intégralité du capital, ci.....200 000 parts

En conséquence, l'assemblée réunissant les quorums requis peut valablement délibérer.

Monsieur JH LEGORJU, Commissaire aux Comptes, est absent.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2008,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de cet exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées établies en application de l'article L.225-38 et suivant du code du commerce, approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2008
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- Questions diverses
- Pouvoir

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée,
- L'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le montant global des rémunérations des cinq personnes les mieux rémunérées, certifié par le Commissaire aux Comptes,
- La liste des administrateurs en exercice,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Compte.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Puis, lecture est donnée des rapports de Monsieur JH LEGORJU, Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion au cours de laquelle il commente le rapport du Conseil d'Administration et apporte les précisions sur les résultats de l'exercice écoulé et sur les prévisions de l'exercice en cours.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés et donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour cet exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 2 254 946,76 € auquel il convient de rajouter le report à nouveau débiteur de 1.500.000 € correspondant à l'acompte sur dividendes du 10 novembre 2008, soit un ensemble 754.946,76 € comme suit :

Réserve Légale	*112.747,34 €*
Report à nouveau	*642.199,42€*
Total	754.946,76 €

Chaque action a bénéficié d'un dividende de 1,062 €.

Ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2O de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées établies en application de l'article L.225-38 et suivants du Code du commerce, et statuant sur ce rapport, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées. Chaque administrateur intéressé n'a pas pris part au vote le concernant.

Chaque convention a fait l'objet d'un vote séparé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à la somme de 5 000 € le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Camille BOUGON de ses fonctions d'administrateurs à compter du 10 avril 2009 et ratifie la cooptation en qualité de nouvel administrateur de :

Monsieur Laurent ETCHEVERRY
Né le 26 décembre 1968 à Chatou (78)
De nationalité française
Demeurant Marques de Valdeiglesias,3,4 Plta – 28004 Madrid

Pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

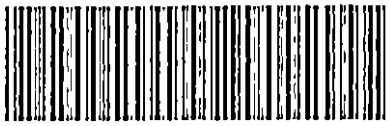
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Secrétaire
Madame Magali PELISSIER

Le Président,
Marie DUCASTEL



0908175201

DATE DEPOT :	2009-09-24
NUMERO DE DEPOT :	81752
N° GESTION :	2007B13256
N° SIREN :	498246537
DENOMINATION :	SARL BT &VM
ADRESSE :	62 rue Jb Pigalle 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/09/17
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	DEMISSION POUR ORDRE

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
24 SEP. 2009

N° DE DÉPOT 81752

ATTESTATION

07B. 13256.

AA. 17 09 2009. EQ

Je soussigné Cyrille VANNIER, né le 19 juin 1962 à L'AIGLE (61300), atteste avoir démissionné pour ordre de mes fonctions de gérant au sein de la société BT & VM, société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 € dont le siège social est 62 rue Jb Pigalle – 75009 PARIS (498 246 537 RCS PARIS), à compter du 25 mars 2009.

Fait à Paris, le 17 septembre 2009

Cyrille VANNIER